

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

### ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION DES CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des services de travaux et ventes de matériaux réalisés par la société CORDIFRANCE (ci-après dénommée « le Vendeur ») tant auprès de consommateurs que d'acheteurs professionnels (ci-après dénommé(s) « Le Client » ou « Les Clients »).

Elles précisent notamment les conditions de commande (ci-après dénommée « la Commande »), de paiement et de livraison des Services commandés par les Clients.

Ces Conditions Générales de Vente sont susceptibles d'être complétées par des conditions particulières avant toute transaction avec le Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes en magasin ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

Elles sont accessibles à tout moment sur le site Internet <https://www.cordifrance.com/> et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la Commande.

Les modifications de ces Conditions Générales de Vente sont opposables aux utilisateurs du site Internet <https://www.cordifrance.com/> à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement.

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la conclusion de la Commande, d'une manière claire et compréhensible, de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation.

Le fait pour le Client d'effectuer une Commande vaut obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client.

### ARTICLE 2 – SERVICES PROPOSEES A LA VENTE

Les Services proposés à la vente sur le site internet <https://www.cordifrance.com/> sont les suivants :

#### **Travaux en hauteur et d'accès difficiles.**

En particulier :

- Couverture et étanchéité,
- Façade et bâtiment,
- Ventilation et fumisterie,
- Protection anti-nuisibles,
- Mise en sécurité,
- Echafaudage,
- Travaux amiante.

Ces Services incluent la vente des matériaux, marchandises et fournitures nécessaires à leur réalisation (ci-après dénommés les « Produits »).

Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Les Services sont exécutés conformément aux règles de l'art en vigueur à la date de leur réalisation par le Vendeur. Les Produits utilisés sont conformes aux normes de qualité et de choix prévu dans le Devis.

Le Client est tenu de se reporter au Devis afin de connaître les propriétés, les particularités essentielles et les délais de livraison.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de la Commande par le Client.

### ARTICLE 3 : COORDONNEES DU VENDEUR

Les coordonnées du Vendeur sont les suivantes :

**SAS CORDIFRANCE**  
57 AVENUE DES PEPINIERES – 94260 FRESNES  
06 49 64 89 90  
<https://www.cordifrance.com/>  
SIRET : 919 586 495 00013

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le RGPD (règlement général sur la protection des données) entré en vigueur le 25 mai 2018, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'adresse du Vendeur, mentionnée ci-dessus.

La validation de la Commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

### ARTICLE 4 : COMMANDES

#### 4.1 Passation des Commandes

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Services proposés sur le site internet <https://www.cordifrance.com/>

Chaque Service est acheté définitivement.

Il appartient au Client de sélectionner les Services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

Le Client doit solliciter un Devis de la part du Vendeur.

Les propositions de prix ou de Devis constituent un engagement ferme de la part du Vendeur pendant une durée d'un (1) mois à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, le Vendeur se réserve le droit de maintenir sa proposition ou d'en présenter une nouvelle.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa Commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation. Il lui incombe de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler ou rectifier immédiatement toute erreur.

L'enregistrement d'une Commande est réalisé lorsque, cumulativement :

- Le Client accepte par écrit les termes du Devis, auquel sont annexées les présentes Conditions Générales de Vente. Ce faisant, il accepte l'intégralité des Conditions Générales de Vente.
- Le Client paie l'Acompte correspondant.

Le Vendeur envoie alors au Client un courriel de confirmation de l'acceptation de sa Commande.

Toute Commande passée, validée par le Client et confirmée par le Vendeur constitue la formation d'un contrat entre le Client et le Vendeur, et d'un contrat à distance si la Commande est passée sur le site internet <https://www.cordifrance.com/>

Pour les Produits, en l'absence de Commande préalable, le bon de livraison sera réputé valoir lettre ou bon de commande et constituer le contrat de vente écrit entre le Vendeur et le Client, permettant au Vendeur d'exercer ses recours contre le Client.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute Commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une Commande antérieure ou qui ne présente pas de garanties de solvabilité suffisantes.

Conformément à l'article 1799-1 du Code civil, le Vendeur se réserve la possibilité de ne pas commencer ou d'arrêter les travaux après première mise en demeure infructueuse de délivrer la caution prévue par la loi ou de justifier de la mise en place d'un crédit spécifique.

Dès l'enregistrement de sa Commande, le Client s'engage à :

- Donner au Vendeur l'accès au chantier, sur les dates de travaux,
- Donner au Vendeur l'accord de créer l'ancrage, au plus tard le premier jour de travaux,
- Garantir la présence sur les lieux d'une personne habilitée à ces fins.

A défaut, le Client devra rembourser au Vendeur ses frais de déplacement et les heures du personnel ayant été envoyé.

Le Client est averti que l'acompte de 50% versé à la Commande- *article 6 « Conditions de paiement »*- sera définitivement acquis au Vendeur et que les motifs ci-dessus énoncés ne permettront pas son remboursement.

#### 4.2 Modification de la Commande

Une fois confirmée et acceptée par le Vendeur, dans les conditions ci-dessus décrites, la Commande n'est pas modifiable.

Tout Service non prévu dans la proposition initiale devra faire l'objet d'une demande du client, acceptée par écrit. Elle fera l'objet de nouveaux prix.

#### 4.3 Annulation de la Commande

Une fois confirmée et acceptée par le Vendeur, dans les conditions ci-dessus décrites, la Commande ne peut être annulée, hors l'exercice du droit de rétractation ou cas de force majeure.

### ARTICLE 5 – PRIX

Les Services sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le Devis.

Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Les propositions de prix ou de Devis constituent un engagement ferme de la part du Vendeur pendant une durée d'un (1) mois à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, le Vendeur se réserve le droit de maintenir sa proposition ou d'en présenter une nouvelle.

Une facture d'acompte est émise au moment de la passation de la Commande.

La facture du solde est établie et remise au Client lors de la livraison des Services commandés.

Pour les Services dont la durée d'exécution est supérieure à un mois, des situations cumulatives seront présentées mensuellement.

Le montant des factures sera établi en incluant la TVA au taux en vigueur au jour de la facturation.

### ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf dispositions particulières, le paiement des Services est effectué net et sans escompte.

Le délai de règlement des factures est de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Sauf dispositions particulières, le règlement des Services s'effectue comme suit :

Pour une durée de travaux n'excédant pas un (1) mois, le Client verse :

- un acompte de 50 % à titre d'avance du montant TTC payable à la Commande par chèque bancaire, virement bancaire ou carte bancaire.
- le solde à réception de facture, par chèque bancaire, virement bancaire ou carte bancaire, sur présentation du rapport final.

Pour une durée de travaux supérieure à un (1) mois, le Client verse :

- un acompte de 50 % à titre d'avance du montant TTC payable à la Commande par chèque bancaire, virement bancaire ou carte bancaire.
- le solde selon factures émises mensuellement, la dernière étant émise à l'achèvement des travaux sur présentation du rapport final, payable par chèque bancaire, virement bancaire ou carte bancaire.

Le prix des Produits nécessaires à l'exécution des Services est inclus dans le prix total du Devis.

Le paiement par carte bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte. Dans ce cas, le Client peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà des délais ci-dessus fixés, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt légal applicable, majoré de 10 points du montant TTC du prix mentionné sur la facture, seront acquises automatiquement et de plein droit au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

En outre, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) Euros, sans préjudice des pénalités de retard.

Le retard de paiement entraînera également l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Vendeur.

En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des Commandes en cours effectuées par le Client.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Vendeur pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

#### ARTICLE 7 : LIVRAISON

Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les Services commandés par le Client dans les délais précisés au Devis. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif.

Sauf stipulation particulière, le délai de réalisation des Services mentionné au Devis est donné à titre indicatif et sera automatiquement prorogé en cas de force majeure, d'intempéries, grèves totales ou partielles entravant la bonne marche du Vendeur, et/ou celle de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou pièces détachées, ou tout événement indépendant de sa volonté ayant pour effet d'empêcher ou de retarder l'exécution des Services ou d'augmenter significativement leur coût.

Le délai d'exécution des Services ne commence à courir qu'au jour où toutes les conditions de démarrage des travaux ou de livraison de matériaux ne dépendant pas du Vendeur sont réunies.

Tout retard supérieur à trois (3) mois et ayant pour origine une cause extérieure au Vendeur pourra entraîner la résiliation du contrat, à l'initiative du Vendeur.

En cas de retard fautif de la part du Vendeur, les pénalités applicables ne pourront excéder 5% du montant H.T. des Services, hors transport, dans la limite du préjudice réellement subi.

Si les Services commandés n'ont pas été livrés dans un délai de trois (3) mois après la date indicative de livraison, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les 14 jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

En cas de non-conformité du Produit livré, le Vendeur s'engage à y remédier ou à rembourser le Client, comme indiqué à l'article- « Responsabilité du Vendeur- Garantie ».

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des Produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Vendeur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par écrit par le Client.

Le Client est tenu de vérifier l'état des Produits livrés.

A l'achèvement des travaux, le Vendeur remet au Client un rapport final valant réception.

A défaut, la réception intervient de plein droit deux (2) jours calendaires après la date constatée d'achèvement des travaux ou, en l'absence d'une telle constatation, le jour de la prise de possession de l'ouvrage par le Client, même sans complet paiement du prix.

Si l'exécution des travaux donnait lieu à des réserves de la part du Client, celles-ci devront être formulées dans le rapport de fin de travaux et confirmées par LRAR, dans les deux (2) jours calendaires à cause de forclusion.

Passé ce délai, aucune réclamation sur la qualité des travaux ne sera acceptée.

#### ARTICLE 8 : TRANSFERT DE PROPRIETE – TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert de propriété des Produits et Services du Vendeur, au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits et Services.

Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des Produits.

Sauf stipulation contraire expresse, les Produits voyagent aux risques et périls du Client.

#### ARTICLE 9 : DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment les articles L.221-18 du Code de la Consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat de prestation de Services pour exercer son droit de rétractation auprès du Vendeur, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

Le droit de rétractation est exercé en envoyant au Vendeur le formulaire de rétractation en Annexe 1 par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des Services déjà payé sera remboursé.

Le remboursement sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la notification au Vendeur de la décision de rétractation.

#### ARTICLE 10 – RESPONSABILITE DU VENDEUR - GARANTIES

Les Produits et Services relèvent des garanties légales applicables. Leur garantie est exclue pour les réparations résultant d'une usure normale ou, en cas de détérioration provenant de négligences, défaut de surveillance ou d'entretien ou d'une utilisation non conforme ou, en cas de détérioration provenant d'un changement de destination des ouvrages ou fournitures.

Pour les Produits livrés avec les Services, la responsabilité du Vendeur, en cas de non-conformité comme de vice caché, est limitée au remplacement des Produits défectueux ou au remboursement du prix perçu, à l'exclusion de tout autre chef de préjudice.

Il appartient au Client, professionnel averti, de se renseigner sur les usages compatibles avec les matériaux qu'il envisage d'acheter. A défaut de renseigner le Vendeur sur l'usage exact projeté, ce dernier remplira parfaitement son obligation de conseil par la remise des fiches techniques et prescriptions d'emploi des produits achetés. Toute utilisation non prévue expressément dans ces fiches devra faire l'objet d'une consultation préalable du Vendeur qui, à défaut, se verra délié de toute obligation de conseil.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier,
- en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure,
- en cas de casse, perte ou vol du Produit.

## ARTICLE 11 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Client est informé que la passation de sa Commande donne lieu à la collecte et au traitement automatisé de données à caractère personnel le concernant par le Vendeur, dont l'utilisation est soumise aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, telle que modifiée par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016, et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »).

Les informations contenant des données à caractère personnel qui sont demandées aux représentants et/ou interlocuteurs du Client ou au Client lui-même (lorsqu'il s'agit d'une personne physique) sont strictement nécessaires au Vendeur afin d'exécuter la Commande.

En outre, aucune information ou donnée sensible concernant le Client (ou ses représentants et/ou interlocuteurs) n'est requise aux fins de l'exécution des présentes CGV.

Aucune de ces informations et/ou données à caractère personnel concernant le Client (ou ses représentants et/ou interlocuteurs) ne sera transmise à des tiers, à l'exception des membres du personnel du Vendeur et/ou ses partenaires destinés à intervenir dans la fourniture des Services et ce, en tout état de cause, dans la limite des informations strictement nécessaires à la fourniture des Services.

Ces données à caractère personnel sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de la relation contractuelle établie entre le Vendeur et le Client.

Le Client et/ou ses représentants et/ou ses interlocuteurs ayant communiqué des données à caractère personnel les concernant, dans le cadre de l'exécution des présentes, disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données personnelles les concernant, de la possibilité de solliciter une limitation du traitement des données sous certaines conditions, du droit de s'opposer à tout moment au traitement de leurs données à caractère personnel à des fins de prospection (y compris au profilage), ainsi que du droit de recevoir les données les concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine (droit à la portabilité des données).

Ces droits peuvent être exercés dans les conditions légales en vigueur, en adressant :

Soit un courriel au Vendeur à l'adresse électronique suivante : [contact@cordifrance.com](mailto:contact@cordifrance.com)

Soit un courrier à l'adresse postale suivante : 57 AVENUE DES PEPINIÈRES – 94260 FRESNES

Le Vendeur s'engage à fournir au Client, à ses représentants et/ou interlocuteurs toutes informations sur les mesures prises dans le prolongement d'une demande formulée vis-à-vis du traitement des données à caractère personnel qu'il a collectées auprès du Client, de ses représentants et/ou de ses interlocuteurs et ce, dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de réception de la demande, étant précisé que ce délai peut être prolongé de deux (2) mois au regard de la pluralité et de la complexité des demandes. A défaut, le Client peut formuler une réclamation auprès de la CNIL.

Toute violation de données à caractère personnel concernant le Client et/ou ses représentants et/ou ses interlocuteurs et susceptible de produire un risque élevé pour leurs droits et libertés leur sera communiquée dans les meilleurs délais.

## ARTICLE 12 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu du site internet <https://www.cordifrance.com/> est la propriété du Vendeur et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

## ARTICLE 13 : IMPREVISION

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

#### ARTICLE 14 : FORCE MAJEUR

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code Civil.

#### ARTICLE 15 : CONFIDENTIALITE

Tous les documents (études, plans, avant-projets, solutions techniques, devis, prix) remis ou envoyés par le Vendeur demeurent sa propriété, même s'ils ont été établis en collaboration avec le Client. Ils ne peuvent être révélés ou transmis sans l'accord du Vendeur sous peine de dommages et intérêts.

Il est interdit au Client de filmer, par quelque moyen que ce soit, le Vendeur sans son accord, sous peine de dommages et intérêts.

#### ARTICLE 16 : DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### ARTICLE 17 : LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes Conditions Générales de Vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Vendeur et le Client commerçant seront soumis au Tribunal de Commerce de CRETEIL.

Si le Client a la qualité de consommateur, les tribunaux compétents seront ceux dans les conditions de droit commun.

Le Client, constatant qu'une violation au règlement général sur la protection des données personnelles aurait été commise, a la possibilité de mandater une association ou un organisme mentionné au IV de l'article 43 ter de la loi informatique et liberté de 1978, afin d'obtenir contre le responsable de traitement ou sous-traitant, réparation devant une juridiction civile ou administrative ou devant la commission nationale de l'informatique et des libertés.

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE RETRACTATION

*Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de votre commande :*

**À l'attention de :**

**SAS CORDIFRANCE**  
57 AVENUE DES PEPINIÈRES – 94260 FRESNES  
06 49 64 89 90  
<https://www.cordifrance.com/>  
SIRET : 919 586 495 00013

Je/Nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur le Produit ou Service mentionné ci-dessous :

Commandé le : ..... / Reçu le : .....

Numéro de commande : .....

Nom du Client : .....

Adresse du Client : .....

Signature du Client :

Date :

(\*) Rayez la mention inutile.

---

Adressez ce courrier en lettre recommandée avec accusé de réception.

---

## ANNEXE 2 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES LEGALES

### Article L217-3 du Code de la consommation

Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article [L. 217-5](#).

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article [L. 216-1](#), qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques :

1° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ;

2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat.

Pour de tels biens, le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article [L. 217-19](#).

Le vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le vendeur.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des [articles 2224 et suivants du code civil](#). Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité.

### Article L217-4 du Code de la consommation

Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévue au contrat ;

2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;

3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat;

4° Il est mis à jour conformément au contrat.

### Article L217-7 du Code de la consommation

Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué.

Pour les biens d'occasion, ce délai est fixé à douze mois.

Lorsque le contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique, sont présumés exister au moment de la délivrance du bien les défauts de conformité qui apparaissent :

1° Durant un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien, lorsque le contrat prévoit cette fourniture pendant une durée inférieure ou égale à deux ans ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture ;

2° Durant la période durant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat, lorsque celui-ci prévoit cette fourniture pendant une durée supérieure à deux ans.

### Article 1641 du Code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

### Article 1648 alinéa 1er du Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.